

le désir des honorables députés de terminer cette session avant les cérémonies du couronnement si cela se peut, et s'efforcera de présenter ses mesures, surtout celles qui intéressent probablement le plus les honorables représentants, à une date aussi rapprochée que possible. Nous ferons tout en notre pouvoir pour hâter les affaires du Parlement, mais je veux que les honorables députés comprennent bien que nous nous proposons en même temps de consacrer à l'étude des affaires du Canada toute l'attention nécessaire. Si, comme je l'ai dit, nous ne pouvons compléter les travaux de la session d'une manière satisfaisante à la fin d'avril, le Parlement s'ajournera jusqu'après les cérémonies du couronnement et la conférence impériale, pour se réunir de nouveau plus tard dans l'année. Ce ne serait pas une autre session, mais la suite de la session actuelle. Je crois, toutefois, qu'avec la coopération de tous les membres de la Chambre, il est possible de terminer la présente session d'une manière satisfaisante en temps pour proroger avant cet événement historique.

Que mon très honorable ami me permette de lui dire que le Gouvernement désire l'inviter à faire partie de la délégation de ce Parlement qui assistera aux cérémonies du couronnement. J'espère que le très honorable leader de l'opposition acceptera cette invitation et honorera le Parlement en devenant membre de la délégation qui représentera le Canada au couronnement de Sa Majesté. (*Applaudissements.*) Mon très honorable ami a parlé de l'abdication de Sa ci-devant Majesté le roi Edouard VIII. Il a dit qu'il considérait l'incident comme étant définitivement clos. Je suis heureux de dire qu'en cela mon très honorable ami n'a fait que répéter ce que j'ai dit moi-même ici, la semaine dernière. Toutefois, j'ai effectivement assuré au Parlement que je lui ferais sous peu une déclaration à propos de l'abdication; aussi cela éviterait peut-être qu'on revienne sur le sujet au cours de ce débat ou plus tard durant la session, si je profitais de cette occasion-ci, qui est appropriée puisqu'il est question de l'abdication dans l'Adresse, pour faire la déclaration à laquelle je songe.

Je dois dire qu'il convient d'envisager l'abdication de l'ex-roi sous deux points qu'il vaut mieux tenir distincts. Le premier point porte sur les événements qui ont amené le roi Edouard à abdiquer, y compris les avis qui ont pu être exprimés à Sa Majesté. Puis il y a l'opportunité, du point de vue constitutionnel et juridique, de l'attitude prise par le gouvernement du Canada pour donner suite à la décision du Roi et au sujet de la succession.

En ce qui concerne le premier point, on me permettra de dire dès maintenant que M.

Baldwin, premier ministre de Grande-Bretagne, a fait au Parlement de Westminster, le 10 décembre, une déclaration très complète et très touchante au sujet des événements dont il était mieux au courant que quiconque et qui furent la cause de la décision prise par Sa Majesté l'ex-roi Edouard VIII. Il n'est pas nécessaire, je l'espère, de faire autre chose que d'appeler l'attention des honorables membres sur le fait qu'aucun membre du Parlement britannique à quelque parti ou à quelque chambre qu'il appartienne, n'a mis en doute la sincérité et l'intégrité absolues des déclarations de M. Baldwin.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien; très bien.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je ajouter ceci cependant: Le ci-devant roi, à la première occasion qu'il a eue,—ainsi qu'il l'a déclaré lui-même,—de parler en son propre nom, sans aucune contrainte constitutionnelle, au cours d'une allocution qui a été radiodiffusée dans le monde entier, a déclaré avoir été toujours traité avec tous les égards par les ministres de la Couronne et en particulier par le premier ministre, M. Baldwin; en aucun temps, a-t-il dit, il n'y a jamais eu l'ombre d'un différend constitutionnel entre eux, ou entre lui et le parlement; la décision qu'il a prise a été absolument libre et il l'a prise seul. Il a soutenu qu'il n'y a jamais eu de conflit entre l'ancien roi et ses ministres.

Je crois que l'affaire pourrait fort bien en rester là. Pour ma part, je l'avoue, je serais bien prêt à le faire n'était-ce le fait que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) a fait certaines remarques de nature à provoquer quelque malentendu dans l'esprit du public ou à faire naître des soupçons. Or, je crois qu'il est préférable de répondre immédiatement à ses observations au cas où elles pourraient avoir cet effet. Les paroles que je prononcerai viseront surtout à atteindre ce but.

Et tout d'abord, le point que je désire élucider, c'est qu'en ce qui regarde le Gouvernement du Canada,—et je fais allusion en ce moment à l'assertion de mon honorable ami, savoir qu'il y a eu connivence entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement de la Grande-Bretagne ou entre M. Baldwin et moi-même au sujet de l'abdication du Roi,—la première communication que le cabinet ou moi-même avons reçue était postérieure aux trois conférences que M. Baldwin avait eues avec Sa Majesté l'ex-roi. M. Baldwin a fait allusion à l'une de ces conférences qui ont eu lieu à sa propre demande et au cours de laquelle il a parlé à Sa Majesté à titre de conseiller et d'ami. Le premier ministre du